L'envergure du service postal, y compris des services de livraison interurbaine et de messagerie, a beaucoup changé depuis ces années-là. Au Canada, notre service postal a connu de nombreuses batailles avant de devenir un service très efficace, dynamique et concurrentiel qui livre chaque jour des millions d'envois postaux grâce aux efforts, à l'efficacité et à la collaboration de milliers de fonctionnaires empressés et dévoués.

Une des grandes figures culturelles, qu'on trouve dans toute société, je le présume, mais assurément dans la nôtre, c'est notre agent de communication le plus courant et le plus régulier avec le bureau de poste: le facteur ou le fonctionnaire qui livre le courrier dans les foyers.

Pour voir dans une optique différente et pour mieux comprendre à quel point la Société canadienne des postes est efficace, je recommande aux honorables sénateurs et à d'autres personnes d'accepter l'invitation de la société à aller se rendre compte de l'activité — et quelle activité! — qui se passe tôt le matin au centre de contrôle national, ici même, à Ottawa. Si vous voulez aller voir, je vais vous donner les coordonnées. La personne à laquelle il faut s'adresser est M. Antoine Normand — lorsque j'y suis allé c'était M. John Ferguson — au numéro 734-7574. Il est le responsable des communications à la Société canadienne des postes.

Dans mon cas, ils sont venus me prendre à huit heures moins le quart du matin et nous sommes allés au Parc Tunney, je pense. On va voir M. Donald Lander dans son bureau, cela prend environ cinq minutes, et on va ensuite dans une immense pièce. Vous entrez dans cette pièce qui est essentiellement circulaire et il y a une femme debout à un podium avec un microphone. C'est une grande salle. Probablement aussi grande que la salle du Sénat, mais circulaire. Tous les chefs de services sont là, comme à l'ONU, avec leurs conseillers derrière eux. La femme passe en revue la livraison du courrier à partir de la veille et jusqu'au moment présent, c'est-à-dire une période de 24 heures.

Tout le monde doit rendre compte. On demande des explications pour toutes les plaintes, si minimes soient-elles. Géographiquement, on parcourt tout le pays. Quels problèmes y a-t-il eu en Colombie-Britannique hier? Y a-t-il eu des problèmes en Alberta? Ils parlent. Quelqu'un va se lever pour dire qu'il y a une tempête de neige à cet endroit, que nous avons fait cela, que nous avons tel problème, jusqu'à la moindre lettre.

En ma présence, M. Lander avait demandé à un employé si son service avait reçu des plaintes. L'employé avait répondu qu'une fois, un client s'était plaint que du courrier très important avait été égaré et que pour des entreprises, c'était lourd de conséquences. M. Lander avait alors demandé à cet employé ce qui avait été fait. «Nous avons téléphoné au client pour nous excuser, lui dire que nous avions retrouvé le courrier et que nous allions le livrer au destinataire.» On avait réussi à retrouver le courrier en question très vite. «Que s'est-il passé ensuite?» avait demandé M. Lander. «Le client s'est en fait excusé parce qu'il s'était rendu compte qu'il avait fait une erreur dans l'adresse.» En tout cas, on avait pu retrouver rapidement le courrier en question et régler ainsi l'une des nombreuses plaintes qui avaient été faites ce jour-là.

C'est très intéressant. La visite dure près d'une heure et demie. Que vous soyez pour ou contre la Société canadienne des postes, cela importe peu. Ce sera une expérience dont vous vous souviendrez longtemps et vous n'aurez pas l'impression d'avoir perdu votre temps en étant allé voir comment fonctionne la Société canadienne des postes.

La Société canadienne des postes jouit d'une réputation enviable dans le monde entier, réputation qu'elle a acquise surtout depuis quelque temps, depuis cinq ou six ans pour être plus précis, en accordant un dividende à ses actionnaires que sont la population canadienne, le contribuable, le gouvernement. L'année dernière, elle a perdu de l'argent, mais elle avait rapporté un joli bénéfice auparavant et on s'attend qu'elle en fasse autant cette année.

C'est à la lumière de ces faits que je tiens à expliquer notre opposition, pour deux motifs, à ce projet de loi sur la Société canadienne des postes. Nous nous opposons au projet de loi; nous n'avons rien contre les réussites de la Société canadienne des postes, dont nous nous réjouissons naturellement.

J'insiste sur les deux éléments suivants du projet de loi : le premier concerne le régime d'épargne-actions à l'intention des employés et le deuxième, les incidences possibles de cette mesure sur le service postal, surtout dans certains secteurs touchant la clientèle des bureaux de poste.

Les propositions d'amendement, comme nous l'a expliqué le sénateur Meighen, permettraient aux employés de la Société canadienne des postes d'acquérir 10 p. 100 des actions sans droit de vote, je dis bien sans droit de vote, émises et en circulation dans la société. La participation des employés au régime d'épargne-actions serait volontaire, mais un grand nombre d'entre eux auraient une option, qui consisterait à acheter jusqu'à 10 p. 100 des actions détenues par l'organisme.

Comme l'a souligné d'ailleurs le sénateur Meighen, un des avantages invoqués à l'appui de ce régime d'épargne-actions, c'est l'amélioration des relations patronales-syndicales. Les partisans de cette mesure législative croient sincèrement en effet qu'en accordant un incitatif direct aux employés, on va favoriser la productivité et l'efficacité. Ceux qui appuient le gouvernement, dont le sénateur Meighen, ont toujours nié que ce projet de loi constitue le premier pas vers la privatisation de la Société canadienne des postes. Pourtant, le sénateur Meighen a déclaré le 25 mars, à la page 2947 du hansard:

• (1630)

Le gouvernement n'a jamais caché son intention de privatiser cette société, et c'est un fait. S'il décide que la privatisation est la solution appropriée, il ne s'en cachera pas le moment venu. Un projet de loi devrait alors être présenté étant donné que la mesure législative que nous avons entre les mains limite expressément à l'État et aux employés de la Société canadienne des postes le droit de posséder des actions dans cette société. Les avantages de ce régime, honorables sénateurs, détermineront son succès auprès des employés de la Société canadienne des postes.